

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00221
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/06/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002448
Commission	Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire		
Direction en charge	Affaires culturelles		
Objet	Opéra de Saint-Etienne – Saison 2024/2025 – Convention de partenariat avec le SPIP et la compagnie Théâtre de l'Incendie - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

Secrétaire de séance

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela la VSE, enrichi le quotidien de chacun. Être bien dans sa ville, c'est s'y épanouir au-delà du strict nécessaire. Nous donnons les moyens aux Stéphanois de découvrir d'autres horizons culturels en faisant, aussi, de la culture un bien commun, socle de

nos valeurs républicaines. Elle se manifeste par la diversité d'expression et l'accès de tous les publics.

La Ville de Saint-Étienne développe une politique volontariste d'Éducation artistique et culturelle en faveur de tous les publics afin de stimuler dès, le plus jeune âge, les enfants à la découverte culturelle et favoriser ainsi l'enrichissement personnel et la construction citoyenne.

La culture s'inscrit pleinement dans la définition de la santé donnée par l'Organisation mondiale de la santé, comme étant un état complet de bien-être physique, mental et social. La Ville de Saint-Étienne apporte une attention particulière à la qualité de vie pour les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes malades et/ou hospitalisées, qualité de vie pour laquelle l'accès à la culture et aux pratiques culturelles et artistiques sont des leviers prioritaires.

L'Opéra de Saint-Étienne, établissement culturel majeur du territoire stéphanois propose une programmation variée entre lyrique, symphonique, musique de chambre, danse, théâtre et jeune public, participant ainsi activement au rayonnement de notre territoire.

■ **Motivation et opportunité**

La Ville de Saint-Étienne souhaite développer les actions d'éducation artistique et culturelle auprès d'un public le plus large possible et participer ainsi au rayonnement de l'Opéra sur son territoire. Cette démarche s'ancre par ailleurs pleinement dans la mission de service public de l'Opéra de Saint-Etienne et dans une démarche de démocratisation culturelle.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme national « Culture-Justice », co-porté par les Ministères de la Culture et de la Justice, représenté en région par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC). Il s'agit ici d'associer institutions culturelles et équipes artistiques avec des établissements pénitentiaires et des services de la protection judiciaire. Ce programme favorise l'accès aux pratiques culturelles et artistiques, il doit contribuer à la lutte contre l'illettrisme par l'appropriation et la réappropriation de la culture.

En cela, il paraît opportun, dans le cadre du rayonnement de l'Opéra sur le territoire ligérien, et dans le cadre de sa mission de service public d'être ouvert à tous les publics de créer un parcours d'éducation artistique et culturelle avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) et la compagnie Théâtre de l'Incendie afin que ces détenus puissent bénéficier d'un projet leur faisant découvrir le monde du spectacle vivant – ceci dans l'objectif d'une diffusion de ses pratiques.

■ **Contenu**

La présente convention a pour objet d'organiser les conditions de cette action de médiation entre le SPIP, la compagnie Théâtre de l'Incendie et l'Opéra. Des ateliers autour d'un répertoire parlé et chanté conduiront à la création d'une petite forme cabaret théâtre/chanson. Un groupe d'une douzaine de détenus issus des quartiers femmes et hommes de la Maison d'arrêt de la Talaudière participera à ce projet sur une durée de 8 jours. La convention, objet de la présente délibération définit les engagements de chacune des parties :

La Ville de Saint-Etienne s'engage à :

- Coordonner le projet,
- Réaliser un « programme » présentant le projet qui sera distribué au public de la restitution,
- Participer à hauteur de 1392€ TTC.

Le SPIP s'engage à :

- Mobiliser les détenus, visiteurs de prison, personnels et partenaires autour de ce projet,
- Mettre à disposition la salle d'activité de la Maison d'arrêt de La Talaudière,
- Participer à hauteur de 2000€ TTC.

La compagnie Théâtre de l'Incendie s'engage à :

- Assurer 65h heures d'ateliers théâtraux et musicaux, suivis d'une restitution,
- Mobiliser l'ensemble du matériel technique nécessaire aux ateliers,

- Participer à hauteur de 2500€ TTC, grâce au versement d'une subvention de la DRAC à la compagnie pour ce projet (subvention attribuée).

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			1 392,00 €	
Département				
Région				
État			2 500,00 € subvention versée à la Compagnie Théâtre de l'Incendie	
Europe				
SEM				
Autre			2 000,00 € participation SPIP versée à a Compagnie	
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	1392.00€	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		1 392,00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le contenu de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Saint-Étienne, le SPIP et la compagnie Théâtre de l'Incendie,
- autoriser Monsieur le Maire ou tout représentant ayant reçu délégation, à signer ladite convention, dont un exemplaire restera annexé à la présente délibération.
- Imputer la dépense et/ou la Recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses				2022 SVOPE 6716	BP 2024	011	6288
Recettes							

■ Décision

Proposition adoptée

35 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire

Gaël PERDRIAU

Le secrétaire

Colette DUCROS